

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement**  
**Section Installations Classées**

**Commune de DOUVRIN**

**AVIS D'ENQUETE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**  
**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER**  
**UN ENTREPOT LOGISTIQUE DENOMME « BATIMENT DOUVRIN DC3 »**  
**PAR LA SOCIÉTÉ PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL**

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 juillet 2019, une enquête environnementale unique est ouverte pendant 33 jours à partir du 19 août 2019, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de DOUVRIN par la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL.

Mme Julie MERTZ est chargée du suivi du dossier de la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - Tél :01.48.14.54.39 ou par mail : jmertz@prologis.com.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de DOUVRIN, Place Basly, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale « MRAE » et le mémoire en réponse à cet avis sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : HAINES, VIOLAINES, BILLY BERCLAU, AUCHY LES MINES, HULLUCH, LA BASSEE (59) et SALOME (59)

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de DOUVRIN du lundi 19 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de DOUVRIN ou les formuler à M. Bernard PORQUET, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 19 août 2019 de 9 h à 12 h
- le mardi 27 août 2019 de 14 h à 17 h
- le lundi 2 septembre 2019 de 14 h à 17 h
- le jeudi 12 septembre 2019 de 9 h à 12 h
- le vendredi 20 septembre 2019 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 19 août 2019 au 20 septembre 2019, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation – PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL – DOUVRIN – réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de DOUVRIN ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le maire de DOUVRIN statuera sur la demande de Permis de Construire et le Préfet du Pas-de-Calais sur la demande d'autorisation environnementale.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation – PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN, les informations relatives à ce projet.